

## SILIC PROPRIÉTAIRE - DÉVELOPPEUR

The logo for Silic, featuring the word "silic" in a bold, lowercase, sans-serif font. A horizontal line is positioned below the letters "i" and "c". The background of the logo area is a grayscale photograph of a modern building's glass and steel facade.

AVIS D'AJUSTEMENT DU TAUX DE CONVERSION  
DES OBLIGATIONS A OPTION DE REMBOURSEMENT EN NUMERAIRE  
ET/OU EN ACTIONS NOUVELLES ET/OU EXISTANTES ÉMISES PAR SILIC  
LE 3 NOVEMBRE 2010 (« ORNANES »)  
ET  
AVIS D'AJUSTEMENT TEMPORAIRE DU TAUX DE CONVERSION  
DES ORNANES

### Nanterre, le 27 juin 2012

1. Les porteurs d'ORNANES sont informés que l'assemblée générale mixte des actionnaires de Silic réunie le 22 juin 2012 a décidé, dans sa troisième résolution, de procéder au versement, le 29 juin 2012, d'un dividende de 4,65 euros par action Silic (le « **Dividende** »).

En conséquence du versement de ce Dividende aux actionnaires de Silic, les porteurs d'ORNANES sont informés que, conformément aux stipulations prévues à la section 4.16.7(b) de la note d'opération mise à la disposition du public à l'occasion de l'émission des ORNANES et visée par l'AMF le 3 novembre 2010 sous le n°10-386 (la « **Note d'Opération** »),

**à compter du 29 juin 2012, le Taux de Conversion (tel que ce terme est défini dans la Note d'Opération) sera porté de 1,05 à 1,12 action Silic par ORNANE.**

2. Il est rappelé qu'à la suite de la décision de conformité de l'AMF intervenue le 24 avril 2012 sur l'offre publique d'échange visant les actions de Silic et l'offre publique d'achat visant les ORNANES émises par Silic initiées par Icade (note d'information visée par l'AMF le 24 avril 2012 sous le numéro 12-179), il avait été procédé le 27 avril 2012 à l'**ajustement temporaire** du Taux de Conversion des ORNANES de 1,05 à 1,29 (voir avis financier publié le 27 avril 2012 dans Les Echos) selon les modalités prévues par la Note d'Opération, dans la mesure où l'offre publique d'échange est susceptible d'entraîner un changement de contrôle au sens de l'article 4.16.7(c) de la Note d'Opération.

En conséquence de l'ajustement de Taux de Conversion visé à la section 1 ci-dessus, les porteurs d'ORNANES sont informés que, conformément aux stipulations prévues à la section 4.16.7(c) de la Note d'Opération,

**à compter du 29 juin 2012, le Taux de Conversion temporairement ajusté à 1,29 depuis le 27 avril 2012 pour la durée de l'offre publique comme rappelé ci-après sera temporairement porté à 1,38 action Silic par ORNANE.**

Il est enfin rappelé que l'ajustement temporaire du Taux de Conversion bénéficie exclusivement aux porteurs d'ORNANES qui exercent leur Droit à l'Attribution d'Actions (tel que ce terme est défini dans la Note d'Opération), selon les modalités prévues par la Note d'Opération, jusqu'à (et y compris) la date qui sera 10 Jours Ouvrés (tel que ce terme est défini dans la Note d'Opération) après le dernier jour au cours duquel les actions Silic peuvent être apportées à l'offre ré-ouverte d'Icade.

#### COMMUNICATION FINANCIÈRE

Bruno Meyer Tél. : +33 (0)1 41 45 79 65

Code ISIN : FR0000050916

Code Euroclear : 5091 Mnémonique SIL

Valeur des indices SBF 120, CAC Mid 60, CAC

Mid and Small, Eligible au SRD

L'ensemble des documents publiés  
est disponible sur [www.silic.fr](http://www.silic.fr)